

Animation pédagogique



Magaly Margrite CPD EPS

Objectifs de formation

1. Situer l'aisance aquatique dans le plan de prévention des noyades et dans le parcours de l'élève.
2. Connaître les enjeux, les objectifs et les principes de l'aisance aquatique.
3. Analyser des comportements d'élèves dans le cadre de l'apprentissage de l'aisance aquatique.
4. Comprendre les situations à mettre en œuvre pour faire progresser les élèves
5. Découvrir et s'approprier les outils pédagogiques pour concevoir les modules

Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique

CYCLES D'APPRENTISSAGE DU SAVOIR-NAGER

**BÉBÉ
NAGEUR**



AISANCE AQUATIQUE DE 4 À 6 ANS

Palier 1 → Palier 2 → Palier 3

Appel à projet Agence Nationale du Sport
Classes Bleues - Temps scolaire
Stages Bleus - Hors temps scolaire

J'APPRENDS A NAGER POUR LES 6 - 12 ANS

Appel à projet Agence Nationale du Sport
J'apprends à nager - Temps périscolaire
et extrascolaire

**12 ANS
OU AVANT**

**Attestation
Savoir Nager**



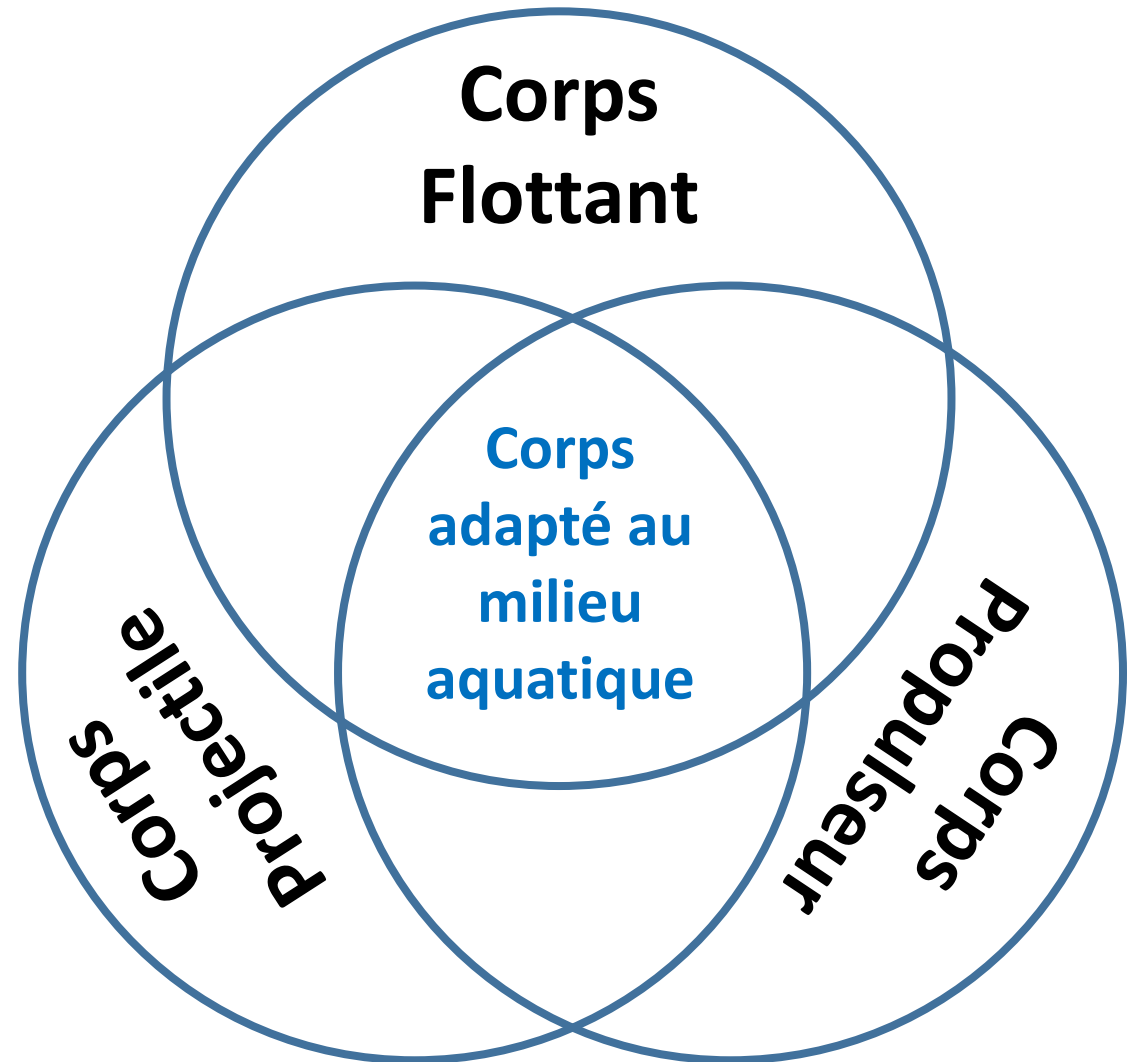
MS – GS - CP



C2 – C3

Définition de l'aisance aquatique

Au cours d'un enseignement massé,
mettre l'élève en **action**
en grande profondeur
et sans matériel de flottaison par des
situations problèmes auto-validantes
qui lui permettent de
construire seul des solutions
pour atteindre progressivement
des objectifs concrets visant la maîtrise
des trois principes d'adaptation
au milieu aquatique.



Les différents paliers de l'aisance aquatique

Palier 1

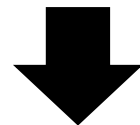
Entrer seul dans l'eau ; se déplacer en immersion complète ; sortir seul de l'eau.



NIVEAU ATTENDU D'UN ENFANT DE MOYENNE SECTION À L'ISSUE D'UN MODULE.

Palier 2

Sauter ou chuter dans l'eau ; se laisser remonter ; flotter de différentes manières ; regagner le bord et sortir seul.



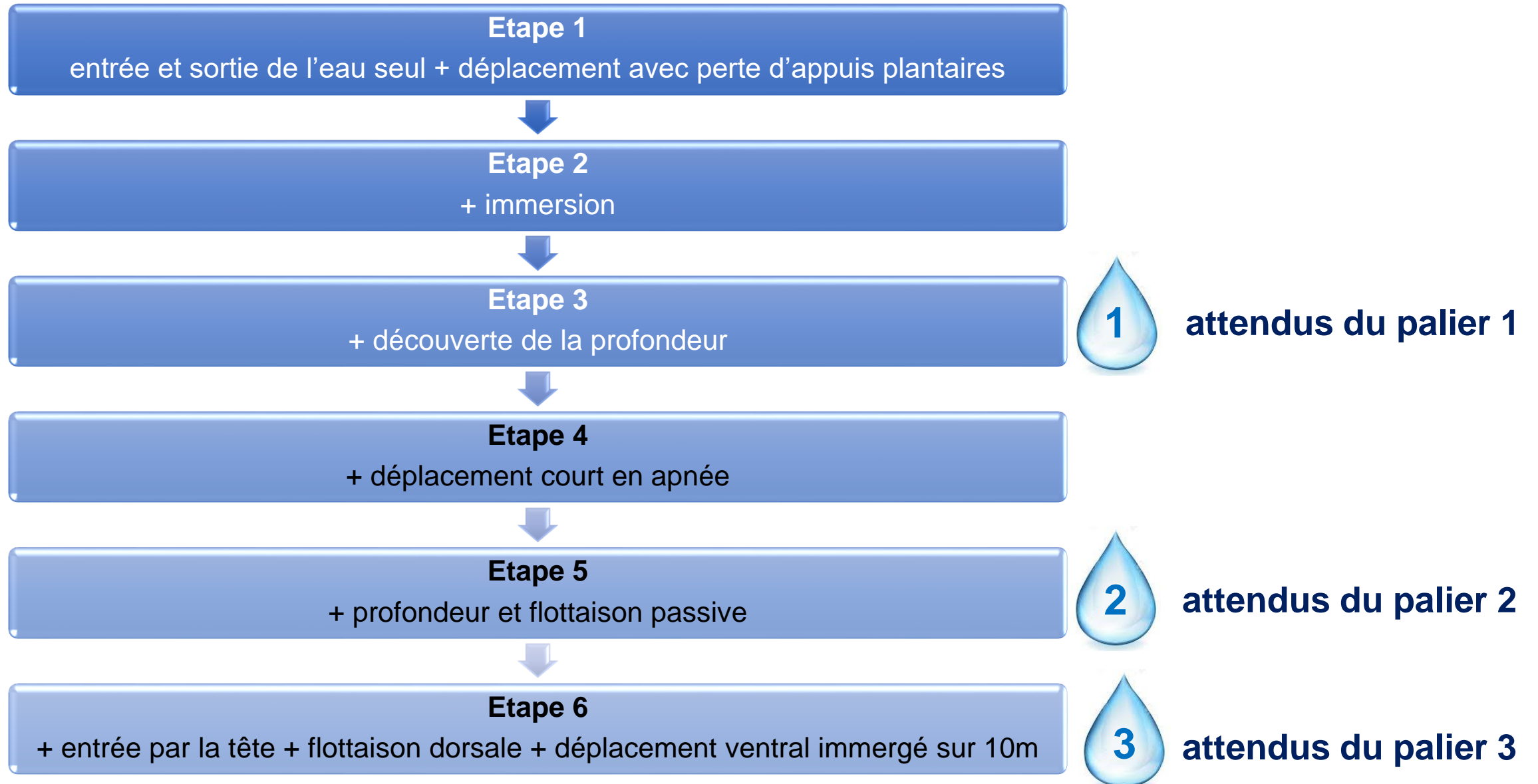
ACQUISITION POSSIBLE DES COMPÉTENCES DES PALIERS 1 ET 2 AU COURS D'UN MÊME MODULE,

Palier 3

Entrer dans l'eau par la tête ; remonter à la surface ; parcourir 10m en position ventrale tête immergée ; flotter sur le dos, bassin en surface ; regagner le bord et sortir seul.

NIVEAU QU'UN ÉLÈVE DE CP PEUT ATTEINDRE APRÈS AVOIR SUIVI PLUSIEURS MODULES,

Les étapes d'acquisition





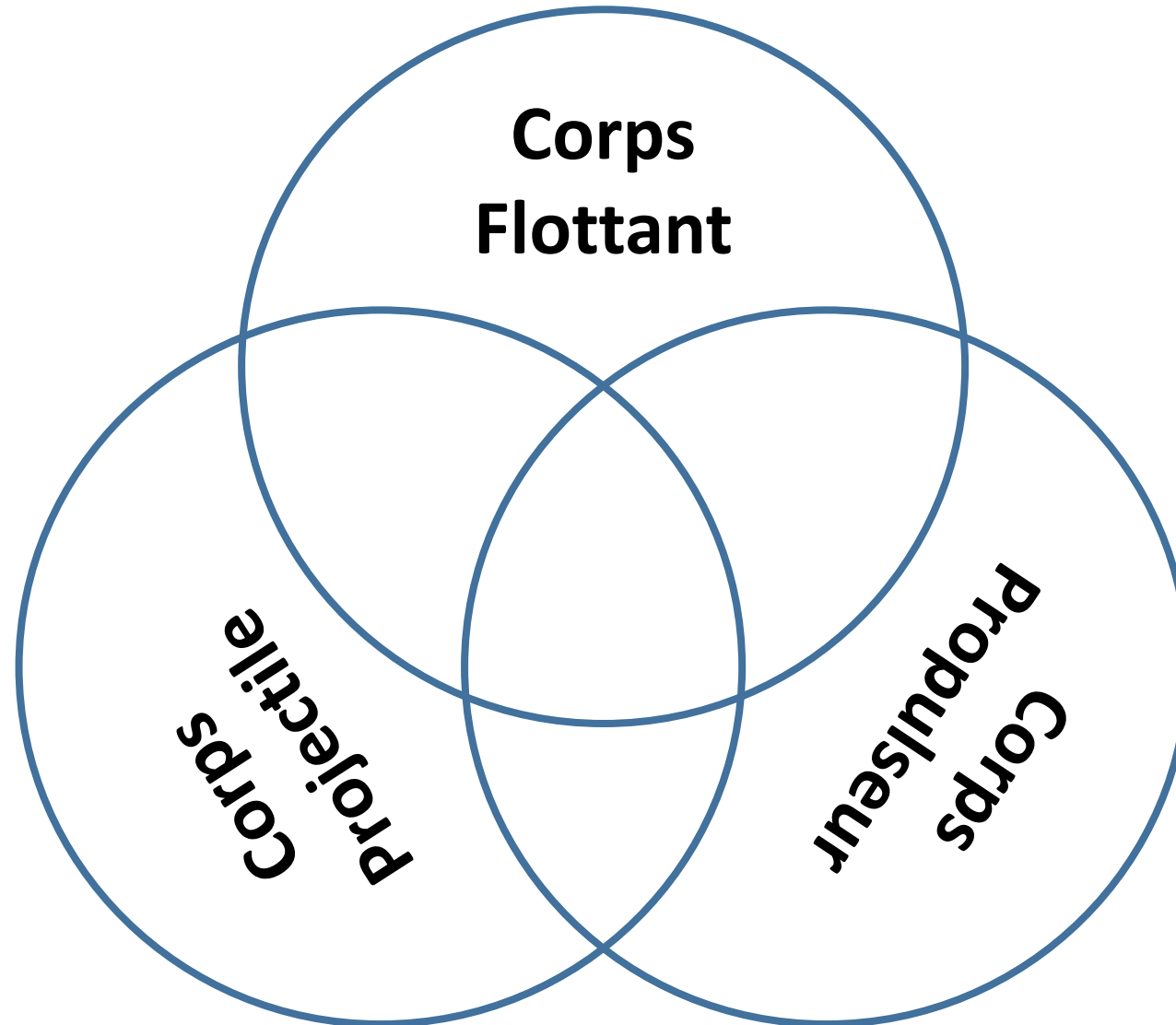
Lien de la vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=FXl_K-5QenM

Outils pédagogiques

- ❖ Fiches pédagogiques de construction des 3 corps
- ❖ Livret pédagogique Aisance Aquatique
- ❖ Autres outils

Construire un corps adapté au milieu aquatique

3 principes d'adaptation



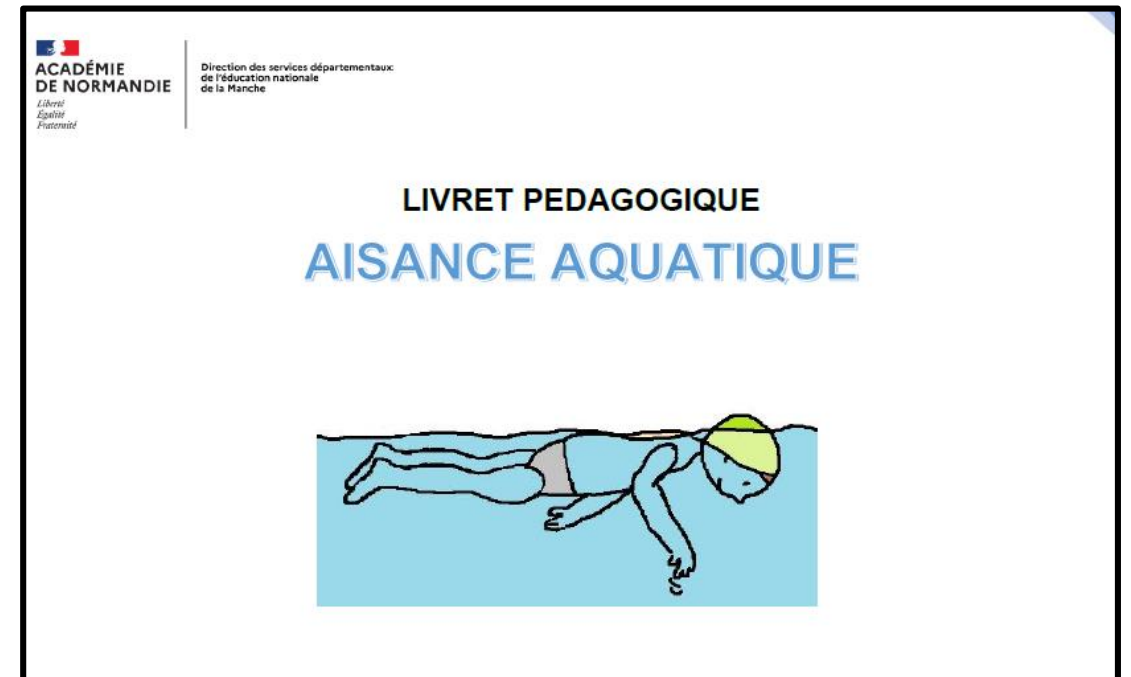
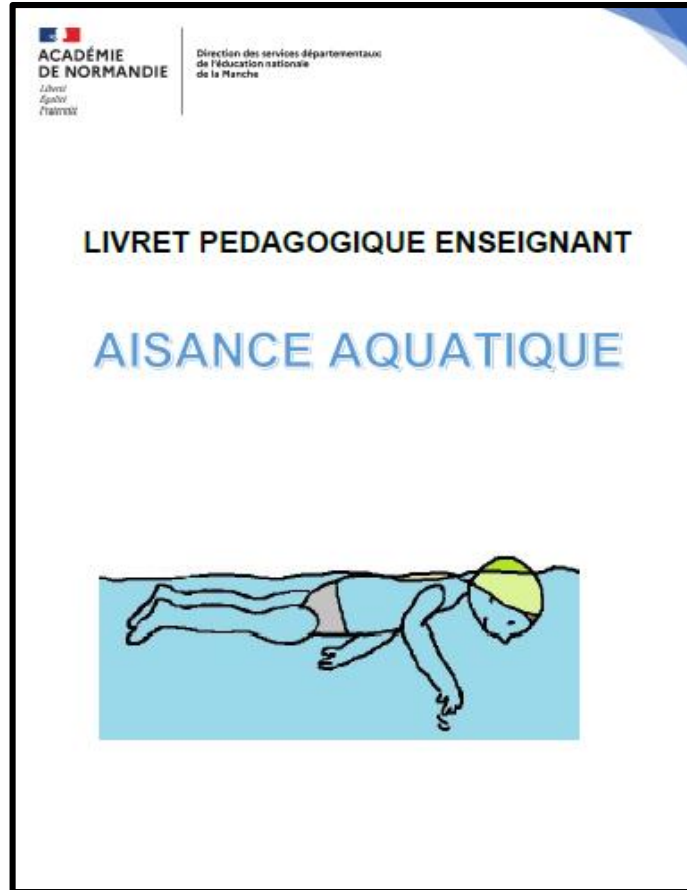
Fiches pédagogiques

❖ [Corps flottant](#)

❖ [Corps propulseur](#)

❖ [Corps projectile](#)

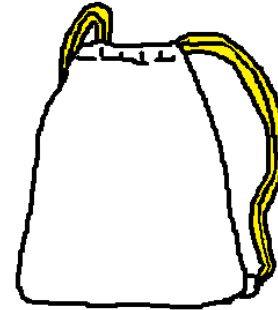
Livret pédagogique Aisance Aquatique



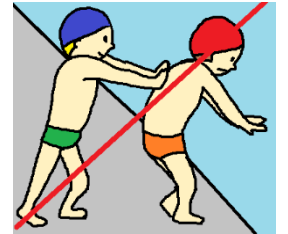
Prim 50 rubrique EPS



Des outils pour :



- Préparer les séances
- Mettre en œuvre les séances
- Revenir sur les séances
- Construire les contrats de progrès avec les élèves



<https://prim50.discip.ac-caen.fr/Aissance-aquatique>

Conditions d'encadrement

Le taux d'encadrement ne peut être inférieur aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous.

	Groupe classe constitué d' <u>élèves d'école maternelle</u>	Groupe classe constitué d' <u>élèves d'école élémentaire</u>	Groupe classe constitué d' <u>élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire</u>
Moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
De 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
Plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

→ Pour les classes à faible effectifs, composées de moins de 12 élèves, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant un seul groupe classe.

Les intervenants

	Qualification / agrément / autorisation	Présence possible dans l'eau	Prise en charge d'un groupe dans l'eau	Reste dans le taux d'encadrement	Remarques
Enseignant de la classe	Pas d'agrément à passer	OUI	OUI	OUI	Responsable de la conception et la mise en œuvre du projet d'enseignement.
Autre enseignant	Pas d'agrément à passer	OUI	OUI	OUI	En remplacement de l'enseignant titulaire : - dans le cadre d'un échange de services - enseignant brigade
MNS surveillance	Carte professionnelle	NON	NON	NON	
MNS enseignement	Carte professionnelle	OUI	OUI	OUI	
Intervenant bénévole « agréé »	Agrément IA-DASEN (information théorique + pratique)	OUI	OUI	OUI	
Intervenant bénévole « professionnel »	Agréé par leur statut	OUI	OUI	OUI	Sont concernés : enseignants (PE, PLC EPS), MNS
ATSEM	Statut ATSEM Pas d'agrément.	NON	NON	NON	Encadrement de la vie collective + Aide à l'organisation matérielle
AESH	Pas d'agrément à passer. Participation possible à la réunion pour information.	OUI* Pour l'enfant concerné	NON (accompagnement d'un élève(s) en situation de handicap)	NON	Présence dans l'eau si cela est nécessaire pour accompagner l'élève en situation de handicap. Si impossibilité pour l'AVS d'aller dans l'eau alors envisager un bénévole agréé.
Service civique	Statut de Service Civique Pas d'agrément.	NON	NON	NON	Encadrement de la vie collective + Aide à l'organisation matérielle
Accompagnateur « vie collective »	Autorisation préalable du directeur d'école	NON	NON	NON	Encadrement de la vie collective uniquement. Ne peut pas se retrouver isolé avec un élève.

Les intervenants

- Ils **doivent** dans tous les cas **être déclarés** et **agréés**.
- L'enseignant reste responsable de la sécurité et du projet pédagogique.

- **Intervenant rémunéré :**



- Peut apporter son expertise
- Peut prêter et mettre en place le matériel
- Peut prendre en charge un groupe d'élèves

- **Bénévole agréé :**



- Peut aller chercher et mettre en place du matériel.
- Peut prendre en charge un groupe d'élèves.
- Aide l'enseignant dans toutes ses tâches.